



VICE-RECTORAT DE WALLIS-ET-FUTUNA

Liberté
Egalité
Fraternité

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

ETAT - Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna
BP 244 - HAVELU - 98600 UVEA
Tél : 00 681 72 28 28
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna

BP 244 - HAVELU - 98600 UVEA
Tél : 00 681 72 28 28

- soit en accès direct à l'adresse suivante: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Accord-cadre pour l'achat d'équipements informatiques et multimédia pour le vice-rectorat de Wallis et Futuna
Référence : 2024-MAPA-01-VR

II.2 Type de marché : Marché public de fournitures

II.3 Codes CPV Principaux : 30200000-1 : Matériel et fournitures informatiques

II.4 Lieu d'exécution : Vice-rectorat de Wallis et Futuna

II.5 Informations sur les lots : Le contrat comporte un lot unique : la dévolution en lots séparés, dans le cas particulier, risque de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

II.6 Critères d'attribution

Critère Prix : 30 points

Valeur technique : 70 points

II.7 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées par les fonds propres du Vice-rectorat.

II.9 Visite du site : Sans objet

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en vertu des dispositions des articles R2123-1 à R2123-4, du code de la commande publique 2019. Il suit les dispositions des articles R2162-1 à R2162-14 du code la commande publique relative aux accords-cadres et marchés à bons de commandes.

III.2 Date limite de réception des offres : 08 AVRIL 2024 à 11h30 (heure de Wallis)

- Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :

Vice-rectorat des îles Wallis et Futuna

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 et 14h00 à 16h30

Adresse postale : BP 244 - HAVELU

Pays : UVEA

Téléphone : +681.72.28.28

- Soit transmission électronique

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur du Vice-rectorat sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde des documents transmis par voie électronique dans les conditions fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à l'acheteur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie

BP Q3 – 98851 NOUMEA CEDEX

Tel. 00 687 25 06 30 - Courriel : greffe.ta-noumea@juradm.fr

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 11 mars 2024